Nations Unies

S/PV.7895



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7895e séance

Jeudi 9 mars 2017, à 11 h 15
New York

Président :	M. Rycroft	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Kandeel
	États-Unis d'Amérique	M. Klein
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Umarov
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur le Burundi (S/2017/165)

17-06237 (F)







La séance est ouverte à 11 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur le Burundi (S/2017/165)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burundi à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : M. Jamal Benomar, Conseiller spécial du Secrétaire général, S. E. M. Benjamin William Mkapa, Facilitateur du dialogue interburundais menés sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est et ancien Président de la Tanzanie, et S. E. M. Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

M. Mkapa participera à la présente séance par visioconférence depuis Entebbe.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/165, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Burundi.

Je donne maintenant la parole à M. Benomar.

M. Benomar (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de présenter le rapport du Secrétaire général sur le Burundi (S/2017/165). Il s'agit du premier rapport publié en application de la résolution 2303 (2016), et il fournit un aperçu global de la situation dans le pays. Le rapport est très factuel, et les faits qu'il décrit parlent d'eux-mêmes.

Tout d'abord, la situation sur le plan des droits de l'homme reste extrêmement préoccupante, et elle ne fait que s'aggraver. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) a recueilli des éléments établissant la réalité de nombre d'allégations concernant de graves violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, y compris des exécutions extrajudiciaires, des arrestations et détentions arbitraires, des disparitions forcées, des cas de torture et de mauvais traitements, des lieux de détention illégaux et des restrictions à la liberté d'association, d'expression et de mouvement. Le HCDH a constaté une augmentation du nombre d'allégations de disparitions forcées, avec plus de 210 allégations de ce type entre les seuls mois d'octobre 2016 et de janvier 2017. De nombreux Burundais vivent dans la peur du fait de la répression généralisée et de l'augmentation du nombre d'actes d'intimidation commis par les Imbonerakure, la milice des jeunes du parti au pouvoir. Les membres des partis politiques de l'opposition et les personnes considérées comme des opposants continueraient d'être victimes d'arrestations et de détentions arbitraires, de mauvais traitements et de disparitions forcées.

Deuxièmement, la situation humanitaire continue de se détériorer. En 2016, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire a atteint 3 millions, soit 26 % de la population. Le nombre de personnes exposées à l'insécurité alimentaire a quadruplé. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, 8,2 millions de Burundais, soit 75 % de la population du pays, ont contracté le paludisme. Depuis le début de la crise, près de 390 000 Burundais ont fui le pays. Nous félicitons de leur générosité les pays voisins qui ont accueilli ces réfugiés. Le Haut-Commissariat pour les réfugiés prévoit que le nombre de réfugiés atteindra 500 000 d'ici à la fin de l'année.

Le troisième message clef du rapport c'est que l'impasse politique dans le pays se poursuit. Près de deux années se sont écoulées depuis le début de la crise politique au Burundi, déclenchée par la décision du Président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat. Depuis lors, l'impasse politique ne fait que s'aggraver. L'espace politique s'est encore rétréci du fait de la répression.

Je rends hommage au médiateur, le Président Museveni, et au facilitateur, l'ancien Président Mkapa, pour le leadership dont ils font montre et j'appuie fermement l'action qu'ils mènent. Il est décevant que malgré leur engagement et leur dévouement, il n'y ait eu aucun progrès dans le processus de dialogue dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Le dernier cycle des pourparlers à Arusha a été boycotté par le Gouvernement. Jusqu'à aujourd'hui les deux parties ne se sont pas retrouvées autour d'une même table.

L'Organisation des Nations Unies continuera d'apporter tout son soutien au facilitateur, M. Mkapa. À cet égard, la création d'un groupe de travail

technique mixte marquera un renforcement positif de la collaboration entre la CAE, l'Union africaine (UA) et l'ONU. Pourtant, aucun progrès ne sera enregistré si toutes les parties prenantes burundaises ne s'engagent pas de bonne foi dans un processus de dialogue inclusif sans conditions préalables. La région et la communauté internationale doivent peser de tout leur poids politique pour aller de l'avant.

Si le dialogue dirigé par la CAE n'a pas abouti au résultat escompté, le processus de dialogue interne que chapeaute la Commission nationale de dialogue interburundais (CNDI) créée par le Gouvernement, lui, tire à sa fin. Dans son rapport d'activité, la CNDI a tiré des conclusions radicales susceptibles de saper l'Accord d'Arusha, notamment que la majorité des citoyens demandent l'annulation de la limitation des mandats présidentiels et sont en faveur d'un amendement de la Constitution. Des leaders de l'opposition et des groupes de la société civile se sont dits préoccupés par le fait que le processus de la CNDI manquait d'ouverture, qu'il était contrôlé par le Gouvernement et qu'il visait à produire un résultat politique prédéterminé.

Dans ce contexte, le rapport met en lumière les risques qui sont associés à la perspective d'une réforme constitutionnelle et à la possible annulation de la limitation du nombre de mandats présidentiels, compte tenu des circonstances. Si les Burundais ont le droit souverain de modifier leur Constitution conformément à leurs propres lois, il faut rappeler que c'est la décision du Président Nkurunziza de briguer un troisième mandat qui a provoqué la plus grave crise qu'ait connue le Burundi depuis la fin de la guerre civile qui a ensanglanté le pays, il y a plus de 10 ans.

Le Burundi ne s'est toujours pas remis de la crise électorale de 2015 et continue de faire face à des défis multiformes, dont la poursuite de graves violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, des déplacements massifs de population et la dégradation de la situation économique. Toute tentative de modifier la Constitution pour permettre au Président de briguer un nouveau mandat pourrait, dans le climat politique actuel, aggraver la crise et saper les efforts collectifs qui sont menés pour trouver une solution durable à la situation actuelle.

Le rapport fait également le point sur la mise en œuvre de la résolution 2303 (2016), qui a été adoptée par le Conseil le 29 juillet 2016. Malheureusement, peu de progrès ont été accomplis dans ce domaine. Au cours de la période qui s'est écoulée depuis son adoption, les relations entre le Gouvernement et la communauté internationale n'ont, en effet, cessé de se dégrader.

Comme il est précisé dans le rapport, le Gouvernement a catégoriquement refusé de permettre la mise en œuvre de tous les aspects essentiels de la résolution 2303 (2016), notamment le déploiement de la composante de police des Nations Unies, le renforcement de la surveillance du respect des droits de l'homme, le renforcement du Bureau du Conseiller spécial et la coopération avec les observateurs de l'Union africaine.

Le Gouvernement a également décidé de se retirer du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, de suspendre sa coopération et sa collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de ne pas coopérer avec la Commission d'enquête mandatée par le Conseil des droits de l'homme.

La réduction de la coopération avec le système des Nations Unies sape les efforts visant à trouver une solution pacifique à la crise et à venir en aide à une population qui en a de plus en plus besoin. Nous avons fait de notre mieux pour collaborer de manière constructive avec le Gouvernement et appuyer le peuple burundais dans sa recherche de la paix et de la stabilité. Nous avons noué des contacts discrètement, nous nous sommes abstenus d'émettre des critiques en public et avons encouragé de petites avancées modestes pour instaurer la confiance entre les parties. Malgré cette approche modérée, les autorités ont largement fermé la porte au dialogue et à la coopération.

Le rapport du Secrétaire général appelle les dirigeants burundais à honorer leur obligation morale et leur responsabilité politique de remettre le pays sur la voie de la paix. Je suis convaincu que la plupart des Burundais, y compris nombre de membres du Gouvernement et du parti au pouvoir, ne veulent pas continuer sur la voie de l'isolationnisme international, de la violence et de la répression. La communauté internationale doit jouer son rôle pour soutenir ceux qui aspirent à un règlement pacifique de la crise. L'ONU ne cessera d'œuvrer à aider le peuple burundais, et nous nous tournons vers le Conseil pour obtenir des directives supplémentaires sur la marche à suivre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Benomar de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Mkapa.

M. Mkapa (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre

accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je suis reconnaissant au Conseil de me donner l'occasion de faire le point sur le travail réalisé en tant que facilitateur du dialogue interburundais.

Je voudrais dire tout d'abord qu'après que les chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est m'ont désigné en tant que facilitateur pour aider le médiateur, le Président Museveni, dans ses efforts en vue de trouver une solution pacifique à la crise au Burundi, je me suis vu comme quelqu'un qui aiderait les parties impliquées dans cette crise à se réunir et à trouver un terrain d'entente pacifiquement. On m'a dit qu'il n'y aurait aucune précondition quant aux personnes que je rencontrerais et que l'objectif était de parvenir à une solution durable et pacifique. Il était tout à fait clair dans mon esprit que la tâche de facilitation ne consistait pas à organiser des conférences. Je n'ai donc pas dirigé de conférence constitutionnelle sur le Burundi. J'ai tenté de faciliter un processus qui permettrait aux partis politiques de se réunir pour renouer avec l'esprit et les exigences de l'Accord d'Arusha – dont ils sont tous signataires – et de la Constitution – qu'ils ont tous adoptée ensemble –, et ce, afin d'éviter d'autres échecs à l'avenir.

Je me suis heurté aux problèmes suivants. D'une part, le Gouvernement et les partis qui sont perçus comme appuyant le Gouvernement conviennent que l'Accord d'Arusha et la Constitution doivent servir de base à toute solution. Toutefois, ils disent qu'une grande partie a déjà été réalisée, puisque la Constitution est pleinement mise en œuvre et que l'esprit de l'Accord est respecté. En revanche, l'opposition politique, tant interne qu'externe, considère que le Gouvernement a usurpé l'espace politique pour mener ses activités politiques et assumer la gouvernance du pays. Voilà la situation.

L'autre point qui a émergé de ces consultations est que chaque partie prétend être le gardien de l'Accord d'Arusha et de la Constitution, et a tendance à voir les membres de l'autre partie comme des criminels. C'est sur eux donc que devrait s'abattre la colère de l'État ou la puissance de la communauté internationale. Dès lors, nous sommes face à une situation dans laquelle les deux parties semblent pratiquement irréconciliables.

J'ai tenté de parler avec chacun des principaux partis politiques lors de quatre sessions différentes. Je n'ai pas organisé de réunion. Nous ne nous sommes pas rencontrés au même endroit. Nous ne nous sommes pas réunis dans la même pièce, et encore moins assis autour de la même table. J'ai néanmoins rencontré les partis politiques. Je me suis entretenu avec des représentants d'organisations de la société civile, de jeunes et de femmes. Je me suis entretenu avec des dirigeants religieux, séparément, et je les ai écoutés. Que l'on me croie lorsque je dis que je me suis fait sermonner au-delà de ce que l'on peut imaginer. On aurait cru que c'était moi le coupable. Toutefois, je les ai écoutés, parce que je voulais savoir quels étaient les difficultés qui empêchaient la conclusion d'un accord.

Après la première rencontre, je leur ai demandé de réfléchir plus avant. Je me suis entretenu avec eux une deuxième fois à Arusha. Certains ne voulaient pas venir à Arusha, car ils pensaient que cela préjugerait des discussions imminentes ou que nous allions suggérer que l'Accord d'Arusha était abandonné. D'autres disaient que nous devions nous réunir à Arusha pour réaffirmer l'esprit de l'Accord. Dans ce contexte, je les ai invités à venir à Arusha. Certains sont venus, d'autres pas.

La troisième fois, je les ai rencontrés à Bujumbura, la capitale. Là encore, je les ai tous rencontrés séparément pour les écouter, pour voir s'ils avaient réfléchi plus avant à la situation qu'ils m'avaient décrite. Enfin, j'ai décidé d'adopter l'approche suivante : après avoir écouté tous ces groupes, j'entendais prendre contact avec les partis politiques qui, à mon avis, joueraient un rôle déterminant dans la mise en œuvre de l'Accord, c'est à dire les principaux partis politiques, tant internes qu'externes. J'ai également eu des contacts avec des dirigeants politiques ou des acteurs politiques importants ou influents, notamment trois anciens présidents, d'anciens présidents de l'Assemblée et du Sénat, d'anciens chefs de parti, entre autres. Je les ai invités à Arusha pour la dernière fois, le mois dernier, dans l'espoir qu'il serait possible de les amener au moins à se parler. Pour faciliter cette rencontre, j'ai énuméré les quatre domaines principaux qui, à mon avis, constitueraient les principaux sujets de discussion. Le premier était la situation politique dans le pays : quels sont les obstacles politiques qui les éloignent? Deuxièmement, quels sont les obstacles constitutionnels qui les éloignent? Troisièmement, quelles sont les positions sur les plans économique et humanitaire qui les éloignent? Enfin, j'ai demandé, quels sont les problèmes de sécurité qui se posent? Les questions de sécurité sont particulièrement pertinentes pour les opposants de l'extérieur, qui estiment ne pas pouvoir rentrer car ils craignent pour leur vie ou ont peur de ne pas pouvoir mener leurs activités politiques en toute sécurité.

Cette fois-ci, je leur ai demandé de me faire part de leurs demandes maximales et de leurs conditions minimales par écrit. C'est ce que j'ai fait le mois dernier et ils ont répondu. Mais avant cela, j'ai prié le Gouvernement burundais, par l'intermédiaire du Président du Sommet des chefs d'État de la Communauté de l'Afrique de l'Est, le Président de la Tanzanie, mon président; du médiateur; et du Président Uhuru Kenyatta du Kenya de m'accorder un entretien afin d'obtenir la suspension des mandats d'arrêt contre certains acteurs politiques importants et influents pour qu'ils puissent venir à Arusha et participer aux consultations.

Malheureusement, le Gouvernement n'a pas du tout apprécié cette demande. La délégation gouvernementale ne s'est pas présentée à Arusha, et ils m'ont expliqué pourquoi : parce que, disent-ils, ils ne veulent pas rencontrer ces personnes visées par des mandats d'arrêt, et bien que j'aie assuré qu'aucune des personnes présentes n'était directement impliquée dans la tentative de coup d'État de 2015, ils ont dit non, arguant que c'était une raison suffisante pour ne pas venir à Arusha, et ils ne sont pas venus.

Ce qui m'a réconforté toutefois, c'est que, cette fois-ci, le parti au pouvoir est venu à Arusha. J'ai transmis les documents à ses représentants, et ceux-ci m'ont fourni des réponses par écrit. En substance, les positions des parties restent très éloignées. Les deux camps affirment leur attachement aux Accords d'Arusha et à la Constitution qui en découle, mais chacun prétend être le seul à appliquer les Accords, estimant que l'autre camp a renoncé et que lui seul est légitime. De toute évidence, les parties sont si éloignées l'une de l'autre qu'il est difficile de les rapprocher.

J'ai donc décidé, en examinant les recommandations et les réponses écrites aux questions que j'avais posées, de demander aux chefs d'État d'organiser une réunion d'urgence au sommet pour inciter les deux parties à envisager sérieusement de se rencontrer et d'aborder ces questions. J'ai recontacté le Président du Sommet des chefs d'État de la Communauté de l'Afrique de l'Est et le médiateur, et je leur ai dit que dorénavant, pour arriver à quoi que ce soit, ils devaient vraiment s'associer et pousser les deux parties à examiner sérieusement les questions fondamentales et à se parler pour tenter de trouver un terrain d'entente.

C'est ce que j'ai fait, mais ils ont répondu que le prochain sommet devant se tenir dans trois semaines, il n'était pas possible d'organiser un sommet extraordinaire dans l'immédiat. J'espère donc que durant le prochain sommet, qui aura lieu dans trois semaines, j'aurai la possibilité de soulever ces questions et de plaider en faveur d'une intervention politique directe auprès des deux parties pour les encourager à s'asseoir à la même table. C'est ce que j'espère faire.

Dans l'intervalle, mon équipe et moi-même sommes en train d'analyser, avec l'aide de l'équipe technique de l'ONU et de l'Union africaine, ces réponses et nous nous efforçons de dégager ou de synthétiser une position commune qui permettrait de sortir de cette impasse. Je reste convaincu que cela est possible; je suis certain que les voisins peuvent avoir de l'influence; et j'estime que nous n'avons vraiment pas d'autre option que de continuer à dialoguer, parce que le Burundi est notre voisin et qu'on ne choisit pas ses voisins. Il est là, et nous devons donc participer aux efforts visant à régler cette crise. Voilà où nous en sommes.

Je saisis cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Fall et l'Ambassadeur Benomar ainsi que l'Union africaine et l'ONU de leur appui. Je tiens également à remercier l'Union européenne, car elle joue un rôle déterminant dans la poursuite du dialogue et dans le financement de ce processus. J'espère qu'elle continuera d'appuyer nos efforts à cet égard.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion que vous m'avez offerte. Je suis prêt à répondre à toute question qui pourrait m'être posée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mkapa de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Lauber.

M. Lauber (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de présenter un exposé au Conseil sur les activités de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

La déclaration qui suit a été préparée et approuvée en consultation avec les 54 membres de la formation, y compris le pays concerné, le Burundi. La version intégrale a été distribuée aux membres du Conseil de sécurité.

Durant leurs dernières réunions, les membres de la formation ont reçu des informations de plusieurs entités des Nations Unies, qui ont toutes souligné que la situation au Burundi exigeait une attention soutenue et l'appui des partenaires internationaux.

Des mécanismes de surveillance des droits de l'homme nous ont également communiqué des

informations sur la situation concernant la sécurité publique et les droits de l'homme, notamment les actes de violence et les violations des droits de l'homme, ainsi que les pressions que subissent les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme.

Le Conseiller spécial du Secrétaire général, Jamal Benomar, nous a présenté un exposé sur l'impasse politique persistante, notamment le manque de confiance entre le Gouvernement et l'opposition, la situation des médias, ainsi que les efforts nationaux, régionaux et internationaux en cours pour trouver une solution politique à la crise. La Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'équipe de pays des Nations Unies nous ont également tenus informés de la détérioration de la situation socioéconomique.

En ce qui concerne la situation socioéconomique, l'ancien Coordonnateur résident des Nations Unies au Burundi, M. Paolo Lembo, et moi-même avons convoqué les principaux partenaires multilatéraux du Burundi les 7 et 8 novembre 2016 près de Genève pour des consultations sur la situation socioéconomique du pays. La Banque mondiale, la Banque africaine de développement, le Fonds monétaire international, l'équipe de pays des Nations Unies et l'Union européenne ont participé à ces consultations.

Les participants ont tous estimé que le Burundi est actuellement en proie à de graves difficultés socioéconomiques, qui se sont traduites par une croissance négative du produit intérieur brut en 2015 et 2016. L'insécurité alimentaire touche une portion beaucoup plus importante du Burundi qu'en 2015, et les prix à la consommation sont en hausse.

Les participants ont expliqué que la sécurité alimentaire et l'agriculture, la santé et l'éducation sont les secteurs les plus durement touchés par la situation actuelle. En dehors de ces secteurs, la nécessité d'une participation macroéconomique plus large au Burundi a été soulignée, car la baisse des recettes fiscales, qui est en partie liée à la baisse des investissements et de l'appui budgétaire direct, a mis le budget national sous pression. À la lumière de ces indicateurs économiques, les partenaires du Burundi restent déterminés à répondre aux besoins de la population et à empêcher que la situation socioéconomique continue de se détériorer.

Tout en reconnaissant l'importance de la contribution du Burundi aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine et de l'ONU, les membres de la formation ont fait part de leur préoccupation face aux signes de désengagement envoyés par le Gouvernement burundais aux partenaires régionaux et internationaux, comme, par exemple, la suspension de la coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Nous nous félicitons, dans ce contexte, que le Gouvernement burundais ait transmis, le 24 février, au Haut-Commissariat à Genève un projet d'accord entre la République du Burundi et l'ONU concernant la création d'un bureau du Haut-Commissariat au Burundi.

Néanmoins, à titre personnel, je crains que compte tenu de la situation actuelle, les partenaires internationaux décident de se désengager vis-à-vis du Gouvernement et du peuple burundais.

La consolidation de la paix au Burundi nécessite une vision à long terme et des efforts soutenus. Abandonner le Burundi aujourd'hui reviendrait à gâcher les efforts passés et à exposer le pays et son peuple à la menace d'un conflit récurrent. Bien que la responsabilité principale du bien-être du peuple burundais incombe au Gouvernement burundais, les partenaires internationaux doivent continuer d'appuyer les efforts en cours pour trouver une issue pacifique à la crise au Burundi.

J'invite donc les partenaires régionaux et internationaux du Burundi, en particulier les entités concernées du système des Nations Unies, à maintenir et, dans la mesure du possible, à renforcer leur appui dans les domaines de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme, de la réconciliation politique et du renforcement des institutions, ainsi qu'en ce qui concerne l'aide humanitaire, le développement socioéconomique et la préparation d'élections crédibles, pacifiques et démocratiques en 2020.

Dans le même temps, j'invite le Gouvernement burundais à prendre acte de la bonne volonté de ses partenaires et à faciliter les efforts déployés par la CAE, l'Union africaine et l'ONU pour dialoguer avec le Burundi afin de promouvoir le dialogue interburundais et de renforcer la coopération tant avec l'Union africaine qu'avec l'ONU. J'accueille favorablement toutes les initiatives qui encouragent la réconciliation au Burundi, ainsi que le dialogue en cours aussi bien dans le pays qu'à l'extérieur et, en particulier, les efforts déployés par le facilitateur de la CAE. À cet égard, je tiens à assurer au Président Mkapa que la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix continue d'appuyer son travail.

J'envisage d'aller au Burundi du 27 au 31 mars afin de me rendre compte par moi-même de la situation sur le terrain, de rencontrer le Gouvernement, l'opposition et la société civile, de continuer le dialogue socioéconomique et d'informer le Gouvernement de la poursuite de mes entretiens avec les partenaires du Burundi. Je considère la poursuite du dialogue socioéconomique non seulement comme une occasion de régler les difficultés socioéconomiques, mais également comme un moyen de renforcer la confiance entre le Gouvernement et ses partenaires internationaux. Je tiendrai le Conseil de sécurité informé de ma visite au Burundi et de l'engagement future de la formation, conformément à la pratique établie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lauber de son exposé, et je remercie les trois intervenants de leurs exposés respectifs et d'avoir respecté le temps imparti.

Le représentant de l'Uruguay a demandé la parole pour faire une déclaration.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à remercier de leurs exposés le Conseiller spécial du Secrétaire général, M. Jamal Benomar; l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Benjamin William Mkapa, en sa qualité de facilitateur de la Communauté d'Afrique de l'Est pour le dialogue interburundais; et l'Ambassadeur Jürg Lauber, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

L'Uruguay se déclare préoccupé par la situation que traverse le Burundi, qui ne s'est pas encore remis de la crise électorale de 2015 et qui continue de se heurter à de multiples défis, en particulier les graves et persistants abus et violations des droits de l'homme, la détérioration de l'économie et les déplacements massifs de population. À cet égard, nous exhortons toutes les parties burundaises concernées à placer les intérêts de leur pays avant les leurs et à s'engager de bonne foi et sans conditions préalables dans un véritable dialogue crédible et sans exclusive, fondé sur le respect de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi. Il convient de le répéter encore et encore : le dialogue est la seule manière de régler pacifiquement les différends politiques.

Depuis plus de deux décennies, l'ONU entretient une étroite collaboration avec le Burundi dans la quête d'un avenir plus solide et plus stable pour le pays. Il est préoccupant que, pour diverses raisons, la coopération entre le Burundi et les Nations Unies ne se déroule pas actuellement sous les meilleurs auspices, en particulier depuis que la coopération avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a été suspendue, et suite à d'autres difficultés rencontrées avec le Bureau du Conseiller spécial dans le pays.

Nous estimons qu'il est impératif de rétablir entre le Gouvernement burundais et le système des Nations Unies la confiance mutuelle qui permette de coordonner les efforts pour le développement et la stabilité du pays et le bien-être de sa population. Dans ce sens, nous préconisons un engagement renouvelé entre l'ONU et le Burundi, sous la forme d'actions concrètes telles que la signature de l'accord sur le statut de la mission avec l'Organisation des Nations Unies, qui permette au Bureau du Conseiller spécial de fonctionner librement, et la conclusion d'un accord de reprise des activités du Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme au Burundi.

Enfin, je tiens à dire que, si aucune mesure forte n'est prise sans délai, au moyen d'un dialogue ouvert à tous, les souffrances de la population s'intensifieront, et nous courrons le risque de voir s'effondrer plus d'une décennie de travail de consolidation de la paix dans le pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

M. Shingiro (Burundi) : Comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, Monsieur le Président, je souhaite vous exprimer, au nom de ma délégation, mes sincères félicitations pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil. Je salue tout naturellement la présence parmi nous de S. E. M. Benjamin William Mkapa, ancien Président de la Tanzanie et facilitateur de la Communauté d'Afrique de l'Est pour le dialogue interburundais, à qui nous renouvelons notre confiance et notre soutien total. Qu'il me soit permis également de remercier le Secrétaire général pour son premier rapport sur la situation au Burundi (S/2017/165), même si ma délégation n'est pas d'accord avec certains faits et omissions dudit rapport.

Le rapport évoque entre autres ce qu'il a appelé l'intention de l'actuel Président de briguer un soi-disant quatrième mandat, oubliant par-là que les affaires constitutionnelles relèvent exclusivement de la souveraineté des États Membres et de leurs peuples. Ma délégation voudrait rappeler que l'actuel Président exerce son deuxième mandat conformément à l'arrêt

de la Cour constitutionnelle de la République du Burundi, rendu le 4 mai 2015, et au jugement rendu par la Cour de la Communauté d'Afrique de l'Est en date du 19 juillet 2015, confirmant tous la légalité de la candidature du Président Nkurunziza en 2015. Par ailleurs, ma délégation estime que l'évocation du quatrième mandat, non annoncé par le Président, est un traitement qui relève du deux poids deux mesures dont le Burundi est victime depuis 2015, car une telle préoccupation n'a jamais été évoquée par une autorité de l'ONU pour des cas de quatrième, cinquième, sixième, voire septième mandat qu'on observe un peu partout dans le monde.

Le rapport fait aussi, au paragraphe 20, un usage imprudent du mot « milice » pour qualifier la ligue des jeunes du parti au pouvoir. Le choix de ce mot est inapproprié car il sort du cadre du langage déjà agréé au Conseil de sécurité. De la résolution 2248 (2015) à la résolution 2303 (2016), en passant par la résolution 2279 (2016), le Conseil n'a jamais utilisé ce mot lourd de sens, préférant chaque fois utiliser un langage prudent et équilibré – « des jeunes affiliés aux partis politiques » – sans toutefois singulariser une jeunesse choisie sur mesure.

Le rapport parle en outre des cas de disparition forcée au Burundi. Il convient de rappeler ici que ce phénomène est une menace globale et qu'aucune nation n'est malheureusement épargnée. Le chiffre de plus 200 cas a été évoqué sans preuves ni enquêtes sérieuses sur cette allégation, en faisant fi des cas de jeunes qui ont fui le pays pour subir des entraînements paramilitaires dans un pays voisin et qui sont intentionnellement déclarés portés disparus. Parmi les quelque 150 jeunes remis récemment par la République démocratique du Congo au Gouvernement burundais, certains étaient sur la liste des disparus. C'est donc dire que la prudence doit être de mise avant de confirmer cette allégation.

Je ne souhaite pas entrer dans les détails du rapport car le temps qui m'est imparti est trop court. Tous les membres du Conseil ont reçu une note exhaustive de nos commentaires et de nos observations sur ce rapport. Je saute très rapidement à présent sur la situation politique, sécuritaire et des droits de l'homme au Burundi.

Sur le plan politique, le dialogue interburundais se poursuit normalement, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Au niveau externe, nous saluons le travail remarquable du facilitateur du dialogue interburundais, S. E. M. Benjamin William Mkapa, qui vient d'organiser, du 16 au 19 février, la quatrième session de dialogue à Arusha, en République-Unie de Tanzanie. Nous lui renouvelons notre confiance et notre soutien. Le Gouvernement burundais reste très engagé, de bonne foi, dans ce processus, de façon inclusive, à l'exception tout naturellement des putschistes du 13 mai 2015, aujourd'hui en cavale et sous la protection de certains États Membres de l'ONU.

Sur le plan de la sécurité, tout en reconnaissant quelques défis qui restent à relever, le constat sur le terrain est là et personne ne peut l'occulter : la situation sécuritaire est globalement bonne sur tout le territoire national.

En matière de droits de l'homme, et s'agissant de la situation carcérale, plusieurs centaines de prisonniers ont été libérés depuis 2015. En 2017, 2 500 prisonniers ont bénéficié de la grâce présidentielle déclarée à la fin de l'année 2016. Parmi eux, 2 246 ont déjà regagné leurs familles.

S'agissant de la liberté d'expression, 20 radios locales publiques et privées, 4 radios communautaires et 7 radio-télévisions émettent sur le territoire du Burundi. En outre, 2 agences de presse locales, 24 journaux périodiques publics et privés, 17 sites Internet et 12 associations et organes de presse sont opérationnels au Burundi. À ces radios privées s'ajoutent les radios internationales, à savoir Radio France Internationale, la Voix de l'Amérique et la radio allemande, Deutsche Welle.

S'agissant des libertés de réunion, d'opinion, d'association et de religion, le Gouvernement a déjà agréé plus de 6 500 associations sans but lucratif, dont plus de 100 associations ont été agréés depuis le mois de janvier 2016. Quinze associations sans but lucratif qui étaient sous investigations depuis le coup d'État manqué du 13 mai 2015 ont été autorisées à reprendre leurs activités.

Pour terminer, en ce concerne la coopération entre le Burundi et les Nations Unies, le grand souci de notre gouvernement est de renforcer et pérenniser nos relations avec l'ONU. Afin d'assurer la présence de l'ONU en matière des droits de l'homme, le projet d'accord de coopération avec le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme est en cours de discussion entre les deux parties. Le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général est aussi fonctionnel. Nous attendons avec impatience la désignation d'un autre fonctionnaire de l'ONU qui sera chargé de la question burundaise pour

pouvoir accélérer la signature du cadre de coopération entre le Burundi et ce bureau.

Pour terminer, nous saluons la bonne coopération avec la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, qui, comme le Conseil le sait, est présidée par l'Ambassadeur de la Suisse, mon collègue Jürg Lauber.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 50.